

REGION BRETAGNE

n ° 19\_DC\_SIMAG\_01

CONSEIL REGIONAL  
20 et 21 juin 2019  
DELIBERATION

**Projet stratégique Breton en faveur du cinéma et de l'audiovisuel**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le vendredi 21 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 10h), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 12h), Monsieur Thierry BURLOT (à partir de 9h15), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 11h50), Madame Delphine DAVID (à partir de 9h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 12h30), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Monsieur Bertrand IRAGNE (à partir de 9h45), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 12h30), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF (jusqu'à 11h), Monsieur Martin MEYRIER (jusqu'à 10h15), Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 12h40), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 9h40), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h), Monsieur Dominique RAMARD (à partir de 9h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR (à partir de 9h50), Madame Agnès RICHARD, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (à partir de 10h), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 11h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD (à partir de 9h30), Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (jusqu'à 11h50).

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à partir de 10h), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 12h), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir à Madame Anne GALLO jusqu'à 9h15), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir à Monsieur Karim GHACHEM), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 11h50), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF jusqu'à 9h30), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER à partir de 12h30), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 12h30), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 11h), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Anne PATAULT à partir de 10h15), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 12h40), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 9h40), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 11h puis à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 12h40), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUET jusqu'à 9h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI jusqu'à 9h50), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Madame Hind SAOUD (pouvoir à Madame Catherine SAINT-JAMES jusqu'à 10h), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 11h40), Madame Sylvaine VULPIANI (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 11h50), Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR jusqu'à 12h 30 puis à Madame Isabelle LE BAL à partir de 12h30).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Culture et vie associative en date du 14 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

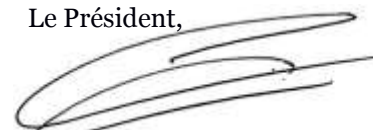
Et après avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

**(Le groupe Rassemblement National vote contre, Monsieur Bertrand IRAGNE s'abstient)**

**D'APPROUVER** le projet stratégique régional en faveur du cinéma et de l'audiovisuel tel que décrit dans l'annexe jointe.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Session du Conseil régional - juin 2019

## Projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel

Faire face aux mutations nombreuses et de toute nature – technologiques, économiques, artistiques, sociales, institutionnelles, politiques - qui façonnent en permanence le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, est un enjeu que les acteurs publics se doivent de relever constamment. Si la Région Bretagne a été identifiée depuis quinze ans comme une collectivité volontariste et innovante en matière de soutien au cinéma et à l'audiovisuel, elle doit, à l'aune de ce mouvement perpétuel, se réinterroger et redéfinir les conditions de son intervention. Il ne s'agit pas de faire table rase d'un passé qui a permis à la Bretagne de disposer d'un écosystème unique en France : un vivier d'auteurs et de créateurs, des sociétés de production expérimentées et diversifiées, une filière structurée et fédérée, une coopération exemplaire entre acteurs de l'audiovisuel, un réseau de salles de cinéma dense, des festivals dynamiques et inventifs, une remarquable capacité de mobilisation et d'action collective, etc. Il s'agit plutôt de s'appuyer sur ces acquis pour évoluer. D'analyser collectivement nos forces pour les amplifier, nos fragilités pour les dépasser. D'interroger nos façons de faire et de les orienter au service d'une ambition : faire de la Bretagne une région qui compte dans le paysage cinématographique et audiovisuel européen.

Au printemps 2018, la Région a souhaité réaliser une étude afin d'identifier les freins et les leviers permettant de favoriser le co-développement et la co-production de projets pour intensifier les collaborations entre pays européens, d'attirer davantage de projets et d'emplois, d'augmenter les compétences du secteur en Bretagne et ainsi, de rendre la Bretagne plus attractive. Cette étude confiée à Matthieu Darras a identifié trois fragilités principales de l'écosystème régional cinématographique et audiovisuel.

En premier lieu, les entreprises bretonnes du secteur, malgré leur nombre et leur vitalité, peinent à faire face aux enjeux de leur développement que ce soit en matière de structuration administrative, de recrutement, de développement de programmes éditoriaux, de promotion ou pour aborder de nouveaux marchés nationaux ou internationaux. Notre premier objectif sera de **conforter et de développer une filière régionale de haut niveau**. A cette fin, la Région entend consolider le secteur en lui proposant de nouveaux outils pour mieux aborder les enjeux de sa croissance. Tout en préservant l'écosystème régional, il s'agit de consolider structurellement les entreprises, d'accompagner les processus d'innovation et d'expérimentation, de se doter des compétences et des savoir-faire nécessaires, notamment par la formation des acteurs.

Le deuxième constat porte sur la nature de l'accompagnement régional à travers son fonds d'aide. Si l'étude rappelle l'image positive du fonds au niveau national en raison de « sa stabilité et de son soutien appuyé à l'émergence », elle pointe aussi son manque de lisibilité et sa propension à « accompagner trop de films fragiles » avec des critères perçus comme « trop contraignants » et des retombées économiques et d'emplois aléatoires. Le second objectif de ce plan stratégique visera à **développer une production cinématographique et audiovisuelle audacieuse et plus ambitieuse**. En soutenant l'émergence et la créativité de nos auteurs et réalisateurs, le Conseil régional souhaite contribuer à accroître la qualité de leurs propositions et à maintenir la diversité de la production bretonne. Parallèlement, il sera essentiel de mieux faire connaître nos potentialités dans les réseaux nationaux et internationaux et de mettre en œuvre des conditions plus attractives pour mobiliser des projets à fort potentiel économique et pourvoyeurs d'emplois, qui ne viennent pas en Bretagne aujourd'hui.

Enfin, l'étude rappelle combien les enjeux de singularité et de distinction doivent être mieux affirmés dans un paysage national et international hyperconcurrentiel. Notre capacité à **nous distinguer** dans une production de plus en plus standardisée sera déterminante. Notre prétention à être présents sur les écrans du monde n'aura de sens que si la curiosité de notre jeunesse, le maillage culturel de notre territoire, la vitalité de nos acteurs culturels, la dynamique de nos réseaux, la force de notre imaginaire, la qualité de notre environnement, l'affirmation de nos valeurs sont

préservés et renforcés. Pleinement inscrite dans la philosophie de Région responsable de la Breizh Cop, cette stratégie régionale sera porteuse d'exemplarité en termes de respect de l'égalité femme/homme ou encore de développement territorial. Dans un univers où la concurrence et la surenchère sont la règle, elle s'appuiera sur notre capacité à faire ensemble, à jouer collectif.

Pour atteindre ces objectifs et relever ces enjeux, nous proposons ci-après un plan stratégique et opérationnel pour les cinq prochaines années, « feuille de route » de l'intervention de la Région dans ces domaines. Il s'appuiera sur des nouvelles modalités d'accompagnement du secteur, sur une logique de soutien proactive et volontariste, sur le développement de la visibilité et de l'attractivité de nos actions, sur le souci d'allier diversité de la création et lien économique au territoire, sur une cohérence accrue de nos interventions et une mobilisation plus forte de nos ressources, en externe comme en interne. Les dispositifs régionaux ainsi que les indicateurs et les modalités de leur évaluation seront réformés en profondeur dès l'adoption de cette nouvelle stratégie. Le fonds d'aide sera notamment revisité et étoffé.

Ce projet stratégique est le fruit d'un dialogue au long cours avec la filière audiovisuelle bretonne. Il s'appuie sur les conclusions de l'étude réalisée au printemps 2018. Il sera mis en œuvre en lien étroit avec nos partenaires, au premier rang desquels le Centre National du Cinéma (CNC). Il repose sur une approche holistique et intégrée qui doit permettre de mobiliser l'ensemble des leviers à notre disposition pour contribuer à faire émerger la Bretagne comme région référente au niveau européen en matière de cinéma et d'audiovisuel dans les prochaines années.

## **1. Conforter et développer une filière régionale de haut niveau**

### **1.1. Soutenir la créativité des auteurs et des réalisateurs**

C'est par le récit et l'écriture que tout commence. C'est donc sur le récit et l'écriture que doit se conforter la construction d'une cinématographie bretonne. En créant un cadre propice à l'éclosion et à l'émergence de nouveaux auteurs. En favorisant les résidences d'auteurs, d'ici et d'ailleurs, sur le territoire régional. En assurant une continuité et un suivi dans l'accompagnement des auteurs. En incitant au développement de récits ou de projets en lien avec le territoire, en soutenant les nouvelles écritures (séries, nouveaux formats, etc...).

L'émergence de nouveaux talents porteurs de créativité et de diversité suppose de sortir des circuits traditionnels et de s'ouvrir à d'autres horizons, d'autres profils. Ainsi, les résidences d'auteurs et le travail de recherche et de formation en matière de narration menés par le Groupe Ouest et l'association Ty Films à Mellionec constituent une singularité bretonne et de formidables viviers pour le développement de la création en région. Les synergies entre la politique régionale et les actions de ces structures emblématiques seront renforcées et mieux articulées avec les dispositifs existants - programmes collaboratifs, aides à l'écriture - résidences d'auteurs.

Le soutien financier des auteurs ensuite, essentiel pour leur permettre de se consacrer pleinement à leur création. Considéré comme véritable phase de Recherche et Développement, le temps d'écriture et de réécriture d'un projet de film est fondamental. Pour faciliter cette étape clé du projet, la Région renforcera son soutien sélectif à l'écriture et au développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et aux résidences d'auteurs.

Ce soutien financier doit être étroitement lié à un accompagnement renforcé des auteurs. Consciente de l'isolement intrinsèque au travail d'écriture d'un projet de film, la Région souhaite renforcer les actions visant à tisser des liens entre créateurs, et notamment des formes diversifiées de tutorat. Le dispositif Estran - qui associe un producteur et un auteur-réalisateur émergents - sera ainsi pérennisé et renforcé tout en étant potentiellement ouvert à d'autres genres. Dans le cadre d'une approche globale de l'intervention régionale, l'accompagnement des créateurs sera consolidé et mieux articulé avec les initiatives portées par Ty Films et le Groupe Ouest précédemment évoquées.

Dans un même esprit, la Région favorisera les passerelles et les collaborations possibles entre les pratiques amateurs et professionnelles. Elle confortera son soutien aux programmes collaboratifs de création portés par des associations. Cette aide peut constituer un véritable tremplin pour permettre aux personnes, en phase d'insertion professionnelle, d'acquérir des expériences, de développer des pratiques et des réseaux dans un esprit de partage et de collaboration.

Enfin, la Région est persuadée que le renouvellement des talents et du tissu professionnel passe par la production d'œuvres cinématographiques de courte durée. Véritable laboratoire d'expérimentation, ce secteur économiquement fragile reste une étape essentielle dans la structuration d'une filière et le renouveau des talents. C'est pourquoi le soutien du court métrage du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA) sera orienté pour

fonctionner comme un véritable outil en faveur de l'émergence en région (des talents, formes d'écriture cinématographique).

La convergence de ces initiatives doit permettre d'ici cinq ans de créer un écosystème favorable à l'apparition d'une nouvelle écriture cinématographique bretonne, attentive aux genres existants mais ouverte aux formats et technologies en devenir (web series, réalité virtuelle, etc...).

### 1.2. Consolider les entreprises bretonnes

Aujourd'hui, des entreprises bretonnes de toutes tailles pénètrent de nouveaux marchés, optimisent ou lancent de nouveaux projets, initient des co-productions, investissent et se développent en créant des emplois. La Région se doit d'être présente à leurs côtés pour aider et accélérer ce développement. Depuis 2017, de premières propositions de soutiens, liées notamment à un accès facilité au crédit (accès à l'emprunt en partenariat avec Bpifrance et allègement de son coût, renforcement des capacités d'investissement financier dans de nouveaux projets, etc.), ont été initiées par la Région au titre des programmes relatifs à la politique économique. Ces premières mesures étaient indispensables mais il convient aujourd'hui d'aller plus loin.

En premier lieu, une réflexion sur l'appropriation des mesures fiscales mises en place dans les récentes lois de finances (crédits d'impôt / crédit d'impôt international) sera menée afin d'identifier et de valoriser les services et prestations susceptibles d'être mobilisées par des producteurs en Bretagne.

En parallèle, en articulation avec les politiques économiques de la Région, un nouveau programme visant à renforcer les entreprises bretonnes ou à les aider à franchir un cap dans leur évolution économique sera mis en œuvre. A partir d'un diagnostic sur leur stratégie de développement, il devra permettre aux entreprises accompagnées de consolider leur structuration, de développer une stratégie globale de moyen et long terme, d'innover et d'expérimenter de nouveaux produits (formats, genres, etc), d'être mieux à même de s'inscrire dans des projets partenariaux et d'aborder de nouveaux marchés, de développer de bonnes pratiques entrepreneuriales, etc.

### 1.3. Promouvoir la formation

La transmission des savoirs et savoir-faire, la professionnalisation des acteurs, la qualité et la diversité de l'offre des services proposés sont consubstantiels à la réussite de la démarche engagée. A l'initiative de la Région, une réflexion sur les besoins en formation de la filière du cinéma et de l'audiovisuel a été mise en œuvre en lien avec les professionnels. Il s'agit d'impulser la mise en œuvre des meilleures conditions possibles pour l'émergence de nouvelles générations d'auteurs, de producteurs, de techniciens, d'acteurs culturels. *Films en Bretagne* (FeB) coordonne aujourd'hui ce programme. La récente initiative développée par FeB et l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne (Eesab) visant à former des techniciens en cinéma d'animation (stop motion) est un modèle de ce qui peut être fait en mutualisant les compétences. De son côté, le Groupe Ouest a développé des formations au niveau international en direction des auteurs et des nouvelles écritures et Ty Films s'est engagé dans un parcours de formation professionnelle et universitaire en matière de documentaire.

Afin de définir un schéma régional pour les cinq prochaines années, un état des lieux des besoins de formation sera opéré en concertation avec Films en Bretagne. Des moyens nouveaux seront déployés afin que ces formations soient renforcées et adaptées aux besoins repérés, aux mutations en cours et au développement d'un secteur régional décentralisé et plus tourné vers l'international.

### 1.4. Prendre en compte les mutations technologiques

Les acteurs de l'audiovisuel et du cinéma en Bretagne composent depuis des années déjà avec les mutations lourdes générées par l'irruption du numérique dans les processus de création, de tournage, de fabrication, de production, de distribution, de diffusion, de communication. Les modèles économiques ont souvent déjà largement évolué suite à cette révolution technologique. Toutefois, des opportunités demeurent à saisir en Bretagne. Les compétences s'y sont nettement renforcées en matière de traitement de l'image, du son, d'effets spéciaux, de jeu vidéo, et les centres de recherche, les start-ups, les acteurs de la formation ou les organisateurs d'événements s'y développent considérablement. La structuration collective du cinéma et de l'audiovisuel au niveau régional n'a sans doute pas suffisamment permis de tirer tout le profit que la filière pourrait espérer de coopérations renforcées avec ces acteurs. La Région souhaite favoriser l'interconnaissance entre acteurs de ces sphères différentes, et encourager les synergies entre eux. A cette fin, elle proposera des temps d'échange entre représentants de la filière cinéma – audiovisuel et un panel de

représentants des acteurs des industries de l'image (industriels, centres de recherche) favoriser l'interconnaissance, identifier les freins et les leviers de coopération entre les différents acteurs. Les collectivités ont engagé des démarches d'appels à projets facilitant la coopération entre ces différents acteurs. La Région pourra s'y associer et, le cas échéant, envisager leur régionalisation.

Les ruptures technologiques et économiques liées au développement du numérique s'accompagnent d'évolutions majeures dans les usages des contenus audiovisuels et cinématographiques. Les opportunités sont encore nombreuses à saisir pour s'y adapter et nourrir le développement de la filière. Ainsi, l'essor du visionnage « à la demande » n'a probablement pas été suffisamment exploité en Bretagne, pour valoriser les catalogues des sociétés de production. Les budgets de coproduction engagés par les diffuseurs coproducteurs de Bretagne pourraient mieux prendre en compte les conditions d'une mise à disposition plus longue des œuvres, renforcer leur visibilité et leur accessibilité. Le prochain COM passé avec les télévisions sera l'occasion d'un travail sur ce sujet.

ENJEUX	PRIORITES	ACTIONS
Conforter et développer une filière régionale de haut niveau	Soutenir la créativité des auteurs et des réalisateurs	Favoriser les résidences d'auteurs Renforcer les synergies entre la politique régionale et les actions menées par Le Groupe Ouest et l'association Ty Films Renforcer le soutien sélectif à l'écriture, au développement des œuvres, et aux résidences d'auteurs Renforcer, pérenniser et ouvrir à d'autres genres le dispositif Estran Favoriser les collaborations entre les pratiques amateurs et professionnelles
	Consolider les entreprises bretonnes	Faciliter l'accès au crédit Renforcer les capacités d'investissement financier Identifier et valoriser les services et prestations susceptibles d'être mobilisées par des producteurs en Bretagne Accompagner financièrement les entreprises bretonnes dans leur structuration et leur développement
	Promouvoir la formation	Réaliser un état des lieux des besoins de formation en concertation avec Films en Bretagne Définir un schéma régional pour les cinq prochaines années
	Prendre en compte les mutations technologiques	Favoriser l'interconnaissance et encourager les synergies entre représentants de la filière cinéma-audiovisuel et acteurs des industries de l'image et du jeu vidéo S'associer à d'autres collectivités dans des démarches d'appels à projets et le cas échéant, les régionaliser Explorer les conditions d'une mise à disposition plus longue des œuvres

## 2. Une région de référence pour la production cinématographique et audiovisuelle

Au niveau national, on a vu depuis la fusion des régions, des grands territoires développer des politiques très volontaristes en terme de moyens alloués, de diversité des genres soutenus, et de mises en place d'écosystèmes durables. Dans ce contexte de « concurrence », l'ensemble de la filière bretonne doit affirmer ses spécificités, se repositionner et repenser sa stratégie.

### 2.1. Attirer des projets plus robustes

La Région sera attentive à accompagner les producteurs basés en Bretagne dans la structuration de leurs entreprises et à les doter d'outils leur permettant de mieux relever les défis qui sont les leurs (cf 1.2.).

Parallèlement, il importera d'être plus sélectif en matière d'accompagnement de projets portés par des sociétés non-bretonnes afin de prioriser nos aides vers des films artistiquement exigeants, au budget solide, dont le modèle économique est pérenne et qui assurent un effet levier optimal de l'intervention régionale en termes de notoriété, de visibilité et d'impacts économiques et d'emplois.

Concrètement, il s'agira d'aller vers des porteurs de projets aux niveaux national et international afin d'identifier les opportunités qui contribueront à une plus grande diversité des œuvres produites et/ou accueillies ou à des perspec-

tives de co-productions renforcées au bénéfice des entreprises régionales. Cela insurser leur production - ou leur co-production - et leur tournage en Bretagne et sociétés de production, les auteurs et réalisateurs en amont des dépôts auprès du fonds d'aide. A cette fin, des perspectives de réciprocité et de coopération durable avec des régions ou pays européens seront recherchées.

## **2.2. Proposer des conditions d'accompagnement plus attractives**

Afin de soutenir les dynamiques souhaitées, le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuel (FACCA) sera remodelé en profondeur en 2019. Il sera plus attractif et ouvert à une plus grande typologie de créations. Le niveau d'accompagnement budgétaire des films sera significativement renforcé tandis que les conditions d'accès aux aides seront harmonisées. Corrélativement, le lien et les retombées pour le territoire seront mieux pris en compte dans la sélection des projets aidés et dans la détermination de l'intensité du soutien régional.

Les films soutenus seront suivis plus attentivement tout au long de leur cycle de production de manière à optimiser leur effet levier sur le développement de la filière : accompagner mieux davantage de films et accroître le nombre de tournages en Bretagne, permettra de développer l'emploi et de mieux structurer le secteur cinématographique et audiovisuel en région.

## **2.3. Une nouvelle organisation plus efficiente**

Le pilotage de la politique régionale en faveur du cinéma sera repensé pour gagner en cohérence, en efficience, en agilité et ainsi offrir un meilleur service aux usagers. Ainsi, dès 2019, les deux entités constituées par Accueil des tournages en Bretagne (ATB) d'une part, et le service de l'image et des industries de la création (Simag) du Conseil régional d'autre part, devront-elles s'articuler et s'organiser de manière rationnelle, complémentaire et concertée. Dans cette optique, et sans créer un opérateur supplémentaire dans le secteur, il s'agira d'optimiser le pilotage stratégique des outils existants, de clarifier ou de mutualiser leurs missions, d'harmoniser leur communication. Dans un souci de meilleure identification et de lisibilité de l'action régionale, ces services opèreront sous l'appellation commune de « Bretagne Cinéma ».

Bretagne Cinéma sera la porte d'entrée pour tous les porteurs de projets intéressés à travailler avec la Bretagne et en Bretagne. Elle développera une offre de services étoffée à même de répondre aux besoins des acteurs de la filière depuis la genèse jusqu'à l'aboutissement d'une œuvre. Elle accompagnera les entreprises régionales de production dans leur stratégie entrepreneuriale de développement de projets et dans leurs coopérations au niveau national et international. Bretagne Cinéma se caractérisera par une posture pro-active en matière de prospection et d'attractivité et sera pensé pour découvrir, repérer, accueillir et accompagner des projets ambitieux d'un point de vue créatif et économique.

Pour atteindre ces objectifs, deux postes seront créés dès cette année, l'un au sein des services régionaux afin de prospecter et de favoriser l'attractivité de la Bretagne en matière de tournages et de co-production, l'autre à Accueil des tournages en Bretagne afin de développer la visibilité de et la qualité de l'offre régionale dans sa globalité. Cette personne aura notamment pour mission d'animer et d'alimenter le nouveau portail numérique de Bretagne cinéma qui sera opérationnel fin 2019.

## **2.4. Faire connaître et valoriser les atouts de la Bretagne**

Ce travail de prospection et d'accompagnement des films et de leurs créateurs sera d'autant plus pertinent s'il est accompagné d'une réelle mise en visibilité de l'attractivité du territoire et de ses talents par Bretagne Cinéma. Dans un contexte de « concurrence » entre territoires, il s'agira de valoriser et de communiquer sur les nouvelles orientations de la politique régionale, les atouts et les talents du territoire –artistiques et techniques-, les spécificités bretonnes et les films produits en région, afin que la nouvelle stratégie régionale rayonne de manière attractive au niveau national et international.

Bretagne Cinéma occupera une place privilégiée au cœur de la création d'un film, en accompagnant toutes les étapes de sa fabrication : de l'écriture, au scénario, au tournage, à la diffusion. Cette place stratégique, permettra à Bretagne Cinéma d'être force de proposition pour envisager et déployer des actions de valorisation et de promotion des films, de ses créateurs et du territoire.

Cela impliquera de renforcer la communication sur les décors, de valoriser les limites (techniciens, comédiens, sociétés de production, prestataires), de mettre en avant les talents en Bretagne, de communiquer sur la politique régionale et son soutien au cinéma et à l'audiovisuel, d'accueillir des événements structurants pour la filière régionale, de proposer des temps forts à destination des professionnels hors région pour faire connaître l'ensemble du potentiel et des ressources de la région.

Au cœur des stratégies culturelles, économiques, internationales, touristiques, de formation et d'attractivité de la région, Bretagne Cinéma veillera à créer de la transversalité entre tous ces secteurs et à développer une approche globale du développement de la filière.

ENJEUX	PRIORITES	ACTIONS
Une région de référence pour la production cinématographique et audiovisuelle	Attirer des projets plus robustes et diversifier la production en région	Découvrir, repérer, accueillir et accompagner des projets ambitieux d'un point de vue créatif et économique Identifier des opportunités qui contribueront à une plus grande diversité des œuvres produites Intéresser les porteurs de projets nationaux ou internationaux à venir assurer leur production ou co-production et leur tournage en Bretagne Tisser des liens durables avec des sociétés de production, des auteurs et réalisateurs Rechercher des perspectives de réciprocité et de coopération durable avec des régions ou pays européens
	Proposer des conditions d'accompagnement plus attractives et vertueuses pour le territoire	Adapter le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuel (FACCA) et le rendre plus attractif et ouvert Mieux prendre en compte le lien et les retombées pour le territoire dans la sélection des projets et la détermination de l'intensité du soutien régional Suivre plus attentivement les films tout au long de leur cycle de production afin d'optimiser leur effet levier sur le développement de la filière Mieux accompagner davantage de films et accroître le nombre de tournages en Bretagne
	S'organiser pour être plus efficaces	Optimiser le pilotage stratégique des deux entités que sont Accueil des Tournages en Bretagne et le service de l'image et des industries de la création du Conseil Régional Harmoniser et renforcer la communication sur la stratégie régionale Accompagner les entreprises régionales dans leur stratégie de communication/valorisation Créer une ombrelle commune, "Bretagne Cinéma", porteuse de cette nouvelle offre de services
	Faire connaître et valoriser les atouts de la Bretagne	Valoriser et communiquer sur la nouvelle stratégie régionale afin de la rendre attractive au niveau national et international Renforcer la communication sur les décors et les lieux de tournages bretons Valoriser les professionnels bretons (techniciens, comédiens, sociétés de production, prestataires) Mettre en avant les films produits et/ou tournés en Bretagne

### 3. Faire des singularités bretonnes une source de distinction

#### 3.1. Renforcer les dynamiques collectives

La Bretagne est une région caractérisée par la richesse et la diversité de ses initiatives en matière culturelle. L'identité de la Bretagne se forge grâce à la capacité de ses habitants à se mobiliser, à échanger, à construire et à coopérer.

Cette capacité à faire ensemble est exemplaire dans le domaine du cinéma. Si la filière bretonne est aussi structurée, c'est qu'elle dispose d'atouts exceptionnels à tous les endroits de la chaîne de fabrication d'un film : de l'écriture à la diffusion. Tous ces maillons sont indispensables et fonctionnent ensemble. Films en Bretagne est un exemple unique et envié en France - et dans les autres secteurs artistiques - de catalyseur, de laboratoire, de fabrique de la pensée collective. Le contrat d'objectifs et de moyens qui réunit les opérateurs de l'audiovisuel, public et privé, la convention



pluriannuelle d'objectifs signées avec les associations coordinatrices du *Mois du Film* des exemples remarquables de ce « faire ensemble » breton.

La Région Bretagne, consciente de cette force, soutient de manière volontariste cette mise en réseau des acteurs du cinéma. Financièrement bien sûr en donnant aux réseaux les moyens de leur action. Mais aussi, et surtout peut-être, à travers une méthode de travail basée sur la concertation, le collectif, le faire ensemble.

Cette co-construction permanente des politiques publiques sera confortée et amplifiée dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale. A cet effet, un comité de suivi stratégique regroupant les représentants des parties prenantes sera constitué avec pour mission de suivre et d'évaluer la mise en œuvre opérationnelle du projet régional et, le cas échéant, de proposer des ajustements. Le comité sera particulièrement attentif à ce que les équilibres entre l'ensemble des maillons de la chaîne du cinéma, depuis la dimension patrimoniale jusqu'à la production et la diffusion des œuvres en passant par l'éducation à l'image, soient respectés. Bretagne Cinéma aura pour mission d'animer et d'organiser les travaux du comité.

### 3.2. **Soutenir le patrimoine cinématographique et audiovisuel et faire connaître les films d'aujourd'hui**

La place du patrimoine cinématographique dans la politique régionale doit être affirmée avec force. Cette matière constitue les fondations solides d'un édifice unique. Connaître c'est mieux se connaître, mieux connaître l'autre dans une recherche de cohésion basée sur le respect et la diversité. *La Cinémathèque de Bretagne* est un outil majeur en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et cinématographique régional (30 000 archives films). Ses trois missions principales sont la collecte et l'inventaire des œuvres audiovisuelles réalisées en Bretagne ou concernant la Bretagne, la préservation et la conservation de tous documents, archives et matériels ayant trait au cinéma en Bretagne qui lui auront été donnés, confiés en dépôt ou qu'elle aura acquis, la valorisation de ces œuvres, documents et matériels et leur communication au public.

Depuis 2016, forte d'une gouvernance renouvelée et d'une dynamique retrouvée, la *Cinémathèque de Bretagne* travaille à un nouveau projet plus partenarial dans son développement, plus moderne dans ses aspects techniques, plus attentif aux nouveaux usages... Le Conseil régional accompagnera l'association dans cette évolution qui permettra à la Cinémathèque de demain de s'ouvrir à un large public et de faciliter la médiation culturelle.

Si les films d'aujourd'hui sont le patrimoine de demain, il est essentiel qu'ils puissent être vus par le plus grand nombre de nos contemporains, en particulier les plus jeunes d'entre eux. Quel serait l'intérêt d'écrire et de produire un film si celui-ci ne pouvait être vu, revu, commenté, critiqué, haï, adoré, débattu par le plus grand nombre ? Car c'est bien la rencontre avec le public qui donne tout son sens au cinéma. Ces lieux de rencontre ont évolué au cours des dernières années, et les canaux de diffusion traditionnels sont maintenant en concurrence avec de nouveaux médias (plateformes de téléchargement, plateformes VOD etc.). Mais la Bretagne dispose d'un tissu de salles de cinéma exceptionnel, que la Région se doit de maintenir et de renforcer.

Le réseau des cinémas bretons révèle ainsi un maillage dense du territoire (123 cinémas, plus de 10 millions d'entrées annuelles), composé d'un nombre important de salles indépendantes dites de « proximité », notamment en milieu rural, et porteur de programmations et d'animations diversifiées et foisonnantes. Nombre de ces établissements sont classés art et essai (une centaine).

Plusieurs associations mutualisent des actions (pré-visionnements, tournées/rencontres, animations...) et sont attentives à fédérer au niveau local tout en s'inscrivant dans des réseaux nationaux. La Région soutiendra la consolidation de ces synergies construites dans le cadre d'objectifs de diversité et de liberté de programmation, d'animation des territoires et d'actions éducatives en lien avec les habitants. La Région sera également attentive aux initiatives portées par les acteurs qui cherchent à faciliter l'accès aux films des personnes en situation de handicap.

### 3.3. **Conforter et affirmer les valeurs de la Bretagne**

Ce projet stratégique porte une ambition. Forte et affirmée. Elle se décline au fil des orientations qui donnent corps à cette démarche. Pour autant, cette ambition s'inscrit dans une histoire, un territoire, une aventure collective.

L'ouverture au monde et la considération pour l'autre, le sens du bien commun et l'envie de faire ensemble, le souci de permettre à chacun et à chacune, en équité, de progresser, de s'exprimer, de créer, de travailler ici, la force de notre

histoire et de notre culture, l'attention portée à notre environnement, notre patrimoine, les traits constitutifs du modèle breton qu'il nous appartient de faire vivre dans toute sa dimension culturelle.

C'est là que se trouve notre « distinction », notre différence. Afin que ces valeurs ne se diluent pas en vaines incantations, une charte des pratiques vertueuses en matière d'éco-production des tournages, de rémunérations, d'égalité des genres, de prise en compte des aspects culturels et linguistiques, sera élaborée avec les acteurs de la filière afin de garantir une évolution des pratiques et des habitudes.

ENJEUX	PRIORITES	ACTIONS
Faire des singularités bretonnes une source de distinction	Renforcer les dynamiques collectives	Soutenir de manière volontariste la mise en réseau des acteurs du cinéma Constituer un comité de suivi stratégique de suivi de la stratégie régionale
	Soutenir le patrimoine cinématographique et audiovisuel et faire connaître les films d'aujourd'hui	Accompagner la cinémathèque dans l'évolution de son projet qui lui permettra de s'ouvrir à un large public et facilitera la médiation culturelle Œuvrer à la consolidation des synergies construites entre les cinémas associatifs Etre attentif aux initiatives portées par les acteurs qui cherchent à faciliter l'accès aux films des personnes en situation de handicap
	Conforter et affirmer les valeurs de la Bretagne	Elaborer une charte des pratiques vertueuses en matière d'éco-production des tournages, de rémunérations, d'égalité des genres, de prise en compte des aspects culturels et linguistiques

#### 4. Perspective budgétaire

Afin de mettre en œuvre les différents volets de cette stratégie, un abondement des programmes 602 et 204 de 500 000€ et 100 000€ a été acté au budget primitif 2019. Cette montée en puissance se poursuivra sur les années 2020 et 2021 et représentera un effort total de 4 millions d'euros sur trois ans en faveur de la filière.

\*\*\*

**Au final, en 2021, cette nouvelle stratégie se déclinera à travers les évolutions suivantes :**

- **Un soutien à la création renforcé de 2 760 K€ sur 3 ans portant le fond d'aide de 3,045 M€ (2018) à 4,450 M€ (2021) ;**
- **Un nouveau programme d'aide aux entreprises de 600 K€ sur 3 ans;**
- **Un cadre d'intervention étoffé, attractif et adapté aux évolutions du secteur : aide au co-développement international, aide à la création cinématographique et audiovisuelle structurante, aide innovation/recherche et nouvelles écritures ;**
- **Un plan de formation dédié à la filière ;**
- **La consolidation des acteurs structurants en Région (Ty Films, Groupe Ouest) ;**
- **Un pilotage de l'action régionale repensé pour gagner en cohérence, en efficacité et en agilité et doté de moyens budgétaires et humains accrus ;**
- **Une stratégie affirmée de communication et de valorisation des atouts de la Bretagne ;**
- **Un engagement régional fort en faveur de la responsabilité sociale et environnementale ;**
- **En 2021, 4 M€ de moyens nouveaux auront été mobilisés et l'engagement annuel régional en faveur du cinéma et de l'audiovisuel dans toutes ses dimensions (production, diffusion dont COM Télévisions, médiation, patrimoine) sera de 8,6 M€ (6,7 en 2018).**

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD